Èvre et Calvaire à La Chapelle-du-Genêt

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Vous découvrirez un parcours à travers le paysage agricole et vallonné du village de La Chapelle-du-Genêt. Accompagné par les chants d'oiseaux, vous pourrez vous imprégner de la tranquillité de cette commune. Les chemins ouverts et de bocage, ponctués d'arbres têtards, vous offriront des vues sur cette campagne agricole des Mauges, traversée par l'Èvre et ses méandres.

Randonnée n°2451139

Durée :	3h30	**Difficulté :**	Moyenne
Distance :	11.19km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	97m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	100m		
Point haut :	109m	**Commune :**	La Chapelle-du-Genêt (49600)
Point bas :	50m		

Description

(**D/A**) Départ place de l'église, suivre le balisage Rouge

(**1**) Face à l'église prendre à gauche, Rue du Grand Logis. Passer devant le cimetière puis tourner à droite. Suivre ce chemin sur environ 300 mètres. Au croisement prendre à gauche sur 50 mètres puis prendre à droite le chemin encaissé qui descend jusqu'à l'Èvre et au Petit Moulin. Continuez en longeant l'Èvre.

(**2**) À l'intersection en T de la route descendant au Moulin Chevreau, prendre à gauche et remonter vers la Chapelle-du-Genêt. Passez à la croix de l'Ormeau. Poursuivre vers la droite en laissant la Croix de l'Ormeau sur votre gauche pendant 170 mètres puis prendre en face le chemin de pierres, traverser **avec prudence** la D 756 et continuer tout droit sur le chemin de terre sur 300 mètres.

(**3**) Tourner gauche en longeant les champs. Traverser le lieu dit de la Vignardière et la rue de Vrennes tout droit. 150m après avoir passé les derniers bâtiments prendre le chemin à gauche en longeant les maisons et en contournant une retenue d'eau. Suivre ensuite le chemin bordé d'arbres et tourner à gauche en longeant champs et maisons.

(**4**) Arrivé à la route, prendre à droite jusqu'à la Croix Deniau. Continuer, passer entre la Maison des loisirs et le terrain de football, puis tourner à droite 150m plus loin pour rejoindre la route D 146.

(**5**) Prendre à gauche jusqu'au bâtiment de la Cuma puis tourner à gauche et poursuivre le chemin de pierres jusqu'à la route. Tourner ensuite à droite vers la ferme de la Riffaudière. Après la ferme, dans le virage, prendre le chemin de terre à gauche et continuer tout droit jusqu'à la Gagnerie 800m plus loin.

Points de passages

D/A **Parking de l'église**
N 47.182963° / O 1.019565° - alt. 96m - km 0

1 **Rue du Grand Logis, vers le cimetière**
N 47.183346° / O 1.01938° - alt. 96m - km 0.04

2 **Route Moulin Chevreau, tourner à gauche**
N 47.190511° / O 1.023498° - alt. 55m - km 1.06

3 **La Martinière, tourner à gauche**
N 47.180714° / O 1.027196° - alt. 63m - km 2.26

4 **Droite vers Croix Deniau.**
N 47.179571° / O 1.017606° - alt. 92m - km 3.41

5 **Prendre à gauche sur la D146**
N 47.175822° / O 1.013846° - alt. 96m - km 4.19

6 **Lieu dit la Gagnerie**
N 47.182843° / O 0.995489° - alt. 86m - km 6.9

7 **Tout droit au rond-point**
N 47.182039° / O 1.013055° - alt. 96m - km 8.81

8 **Village la Thébaudière**
N 47.186762° / O 1.017022° - alt. 79m - km 10.58

D/A **Retour au parking**
N 47.183° / O 1.019543° - alt. 96m - km 11.19

(**6**) À l'intersection tournez à gauche et remontez en longeant la ferme jusqu'à la Croix de l'Épinay puis tournez à gauche. Continuez jusqu'à la ferme du Grand Boulay 700m plus loin et continuez jusqu'à la route. Dirigez vous à droite vers le bourg, passez devant la Croix de Bourré (sur votre gauche) et l'usine Bellamy plus loin.

(**7**) Contournez le rond-point, passer dans la zone artisanale de la Source et prendre à droite la rue du Patis. Puis longer la ferme du Patis par la gauche. Continuez le chemin de terre pendant 600m. Prendre à gauche la route jusqu'à la Thébaudière.

(**8**) À la Thébaudière, continuer tout droit vers le bourg et reprendre la Rue du Logis jusqu'au (**1**) pour retourner à gauche au niveau de l'église (**D/A**).

Copie, vente et diffusion interdites - kLFHK8GW

Informations pratiques

A proximité

Croix Deniau : il s'agit d'une croix commémorative Vendée Militaire du 17 avril 1994. Elle rappelle la mémoire de Marie-Christine Gaultier née Deniau et celle de Pierre Moreau, fusillés au champs des martyrs d'Avrillé respectivement les 18 janvier 1794 et 10 février 1794

__

Croix de l'Epinay__ : elle faisait partie d'une importante seigneurie, l'Epinay-Greffier qui appartenait à la famille du nom au XIème siècle, où les moines de Saint Serge d'Angers y possédaient des droits. En 1630, Jacques Bézot devient propriétaire de la seigneurie et fait graver sur le bas de la croix l'année 1630 et ses initiales

Croix de Bourré : elle présidait au milieu de l'ancien cimetière et fût transférée dans le nouveau cimetière vers 1859 et sera démontée en 1889. Le fermier de Bourré demanda la faveur de la posséder, se faisant un honneur de la relever sur son terrain. Le premier dimanche d'octobre 1889, jour du rosaire, une procession paroissiale fut faite après les vêpres pour procéder à sa bénédiction

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-evre-et-calvaire-a-la-chapelle-du-genet/

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*
Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : https://www.osezmauges.fr/

Copie, vente et diffusion interdites - kLFHK8GW

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

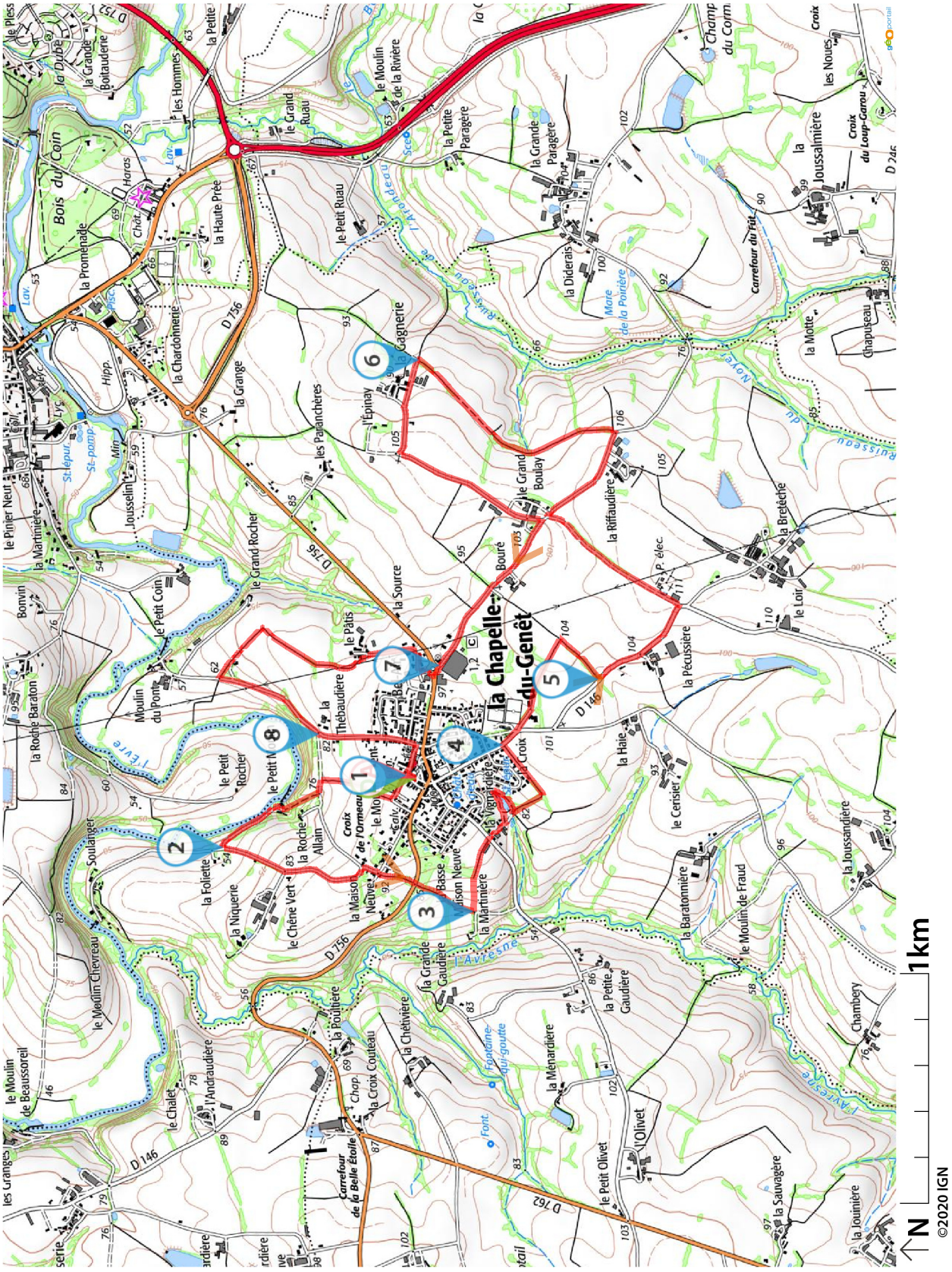

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - kLFHK8GW

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

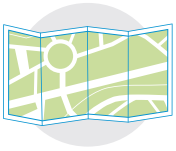

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

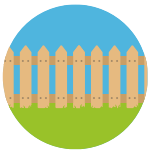

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

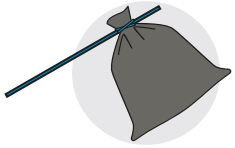

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

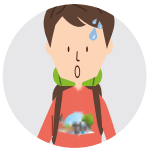

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.